

ARRÊTÉ n° 2023-314

**PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE
SCRUTIN DU 09/11/2023**

Le Directeur de l'UFR ASSP

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral 2023-268 du 12 octobre 2023 portant élections des représentants des personnels au sein des conseils de composantes ;
- Vu** l'arrêté électoral 2023-270 du 12 octobre 2023 portant élections des représentants des usagers au sein des conseils de composantes ;
- Vu** l'arrêté 2023-277 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 9 novembre 2023,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 9 novembre 2023, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : H327

Président.e de bureau de vote : Stéphane CHRETIEN

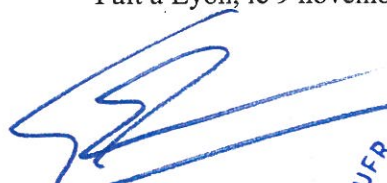
Assesseur.e 1 : Sandrine DAVID

Assesseur.e 2 : Fadila TAIBI

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 9 novembre 2023


Pour la Présidente,
Le Directeur l'UFR ASSP

